

Langue juridique allemande

Prof. en charge du cours Prof. Bettina Hummer

Crédits ECTS 3

Heures/ semaine 2 heures de cours en automne et au printemps

Examen Ecrit
2 tentatives au courant de l'année académique, seule la meilleure note sera prise en compte

Description Le cours de **Langue juridique allemande** focalise sur la compréhension des textes juridiques en allemand (art. 1bis al. 2 Règlement BLaw). Il familiarise l'étudiant avec la terminologie juridique de cette langue qui joue un rôle prépondérant en droit suisse. On y rencontre un grand nombre d'auteurs germanophones, une riche jurisprudence alémanique et une influence marquée de la doctrine et de la jurisprudence allemande. Le cours suppose que l'étudiant ait déjà de bonnes bases d'allemand, acquises lors de la maturité.